

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos de la couverture par ICI RDI de la fusillade du 4 juin 2014 à Moncton.

LA PLAINTE

M. Dominic Caron, un auditeur de Fredericton au Nouveau-Brunswick, se plaint de la couverture par le Réseau de l'Information (ICI RDI) de la fusillade du 4 juin 2014 à Moncton, au cours de laquelle trois agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont été tués. Il estime que cette couverture a été déficiente et qu'ICI RDI a failli à sa mission de servir les francophones de tout le pays.

Voici ce qu'il écrit :

« Je déplore le fait que pour suivre la fusillade de Moncton de 22 heures hier soir à 1 heure du matin aujourd'hui, j'ai dû me tourner vers *CBC Newsworld* qui a offert et offre encore une excellente couverture de la situation à Moncton. RDI, qui est supposé être l'équivalent de *CBC Newsworld*, a à peine parlé de la situation. Quelle opportunité ratée pour démontrer aux francophones hors Québec que RDI est un réseau pancanadien. Il me semble que le nouveau slogan "ICI" met en évidence que "ICI" c'est Montréal et Québec. Le reste du Canada, lui, n'existe pas.

Pourtant, le mandat de Radio-Canada va au-delà des villes québécoises. La situation d'hier soir n'est que la goutte qui a fait déborder le vase. Toutefois, le manque de couverture dans les régions à l'extérieur du Québec perdure depuis toujours et il est temps que Radio-Canada joue son rôle de diffuseur canadien national comme le fait la CBC. »

Autour de 70 autres auditeurs se sont adressés à mon bureau, porteurs des mêmes griefs.

Voici des extraits de quelques-unes de ces plaintes, acheminées le soir même des événements ou dans les jours suivants :

- « Aucune nouvelle de la fusillade de Moncton sur RDI. C'est honteux! Que les journalistes fassent leur travail. C'est une crise majeure qui mérite une couverture en français. »
- « Je suis en furie contre la SRC. Je ne peux décrire en mots mon indignation que la population acadienne ne puisse pas être informée de ce qui se passe dans la ville de Moncton en ce moment. LE BUDGET, VRAIMENT? La SRC va devoir défendre ce choix de ne même pas offrir une couverture en direct. Je suis estomaquée, insultée, blessée. (...) Moi, à Ottawa, je ne sais rien de ce qui se passe dans ma ville natale. Incroyable. »
- « Comme je me trouvais dans la ville de Québec ce jour-là, vous pouvez imaginer mon inquiétude concernant ma famille et mes amis, mais lorsque je suis rentrée dans ma chambre d'hôtel, quelle n'a pas été ma surprise et ma colère de constater qu'ICI Radio-Canada ne couvrait pas la nouvelle. J'ai dû prendre les informations sur CBC qui, eux,

ont réagi immédiatement. Je regrette sincèrement ce comportement, car si la tuerie avait eu lieu au Québec, vos journalistes n'auraient pas manqué de publier immédiatement les images et de prendre la chaîne, comme vous l'avez fait le lendemain, dès l'instant que les francophones ont réagi et fait savoir leur mécontentement via les réseaux sociaux. N'oubliez pas que les francophones ne vivent pas tous au Québec! »

- « Extrêmement décevant de voir l'absence de couverture du Réseau de l'Information qui se vante d'être efficace EN DIRECT alors que pour leur sécurité les francophones de Moncton devaient écouter des stations anglophones (...) lors d'une chasse à l'homme. C'était d'une tristesse innommable de voir votre couverture du budget du Québec alors que CNN, CTV et même CBC couvraient en permanence l'actualité, minute après minute. »
- « Au lieu de couvrir adéquatement les événements de Moncton, RDI a préféré ne parler que du budget du gouvernement québécois. Cette décision démontre un manque de jugement des responsables de la programmation du RDI. »
- « Je suis à Moncton ce soir et je n'ai pas réussi à avoir une seule information en français sur les mesures à prendre pour se protéger de ce tireur. (...) Si la même situation s'était produite à Montréal, je suis sûr que toutes les émissions francophones au niveau national auraient été suspendues pour une couverture spéciale. »
- « Il est présentement 1 h 20. (...) Chaque fois que je tente de changer à RDI pour m'informer dans ma langue maternelle, on me parle du budget du Québec, de la commission Charbonneau, ou d'autres nouvelles qui font tout sauf me parler de ce qui se passe chez nous. (...) Comment ne pas le voir comme une insulte, un affront, un déni (...)? »

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M^{me} Paule Genest, première directrice, ICI RDI, a répondu à M. Caron et à tous les autres plaignants.

Elle admet d'emblée que ICI RDI aurait dû « à un certain moment décréter une émission spéciale ce soir-là ».

Mais elle ajoute que le réseau a quand même « offert au public une abondante couverture en continu et en temps réel à travers les médias sociaux » alors que ICI RDI traitait l'événement « comme une nouvelle de dernière heure et en développement dans ses bulletins de nouvelles dès 20 h 27 ».

Voici la suite de sa réponse :

« Il faut comprendre que lorsqu'un tel événement se produit, il est toujours difficile de mesurer au départ la gravité de la situation. La reporter de Moncton, Michèle Brideau, a ensuite été mise à contribution pour faire de longues interventions en direct à plusieurs reprises au cours de la soirée pour suivre l'histoire.

La reporter était en ouverture du *Téléjournal 21 h* pour confirmer qu'il y avait deux agents de la GRC blessés puis elle a fait une mise à jour en direct à 21 h 37 notamment pour rappeler les consignes de la GRC à la population.

Ce n'est qu'à 21 h 55 que la GRC a officiellement confirmé sur Twitter le nombre de morts et de blessés. Encore là, la reporter de Moncton a fait part des derniers développements de cette fusillade dans le *Téléjournal 22 h* qui a débuté avec cette manchette : « Chasse à l'homme dans les rues de Moncton : trois policiers tués, un jeune suspect recherché. » Puis, les téléspectateurs ont de nouveau pu entendre Michèle Brideau faire le point en direct sur la situation à 22 h 30 et ensuite à 23 heures.

Parallèlement à cette couverture télévisuelle, de nombreux citoyens ont indiqué avoir suivi l'événement à partir de nos comptes Facebook et Twitter. Dès les premières minutes de cette tragédie, deux journalistes de Radio-Canada à Moncton ont commencé à alimenter ces canaux de diffusion permettant à des milliers de téléspectateurs de suivre cette chasse à l'homme en temps réel.

Voici un résumé de notre couverture numérique :

20 h 07 : Dès les premières minutes où la nouvelle a commencé à circuler, nous avons retransmis ce message Twitter de notre reporter Marilyn Marceau : « Homme armé pourchassé par la GRC à Moncton. Des policiers pourraient avoir été blessés. Bcp de routes bloquées pour opération policière. »

20 h 42 : ICI.Radio-Canada.ca a publié une alerte numérique, parue sur le site internet de Radio-Canada et sur les appareils mobiles, annonçant qu'une fusillade était en cours.

À 20 h 45, un premier texte sur la fusillade paraît sur ICI.Radio-Canada.ca. Il fera l'objet de 34 mises à jour dans les trois heures qui ont suivi. Au total, le texte a été mis à jour plus de 140 fois depuis sa mise en ligne.

À 20 h 54, nous avons publié ce message Twitter « Une chasse à l'homme pour retrouver un individu armé est en cours à Moncton » avec un lien vers un article qui faisait état de la situation à Moncton.

À 21 h 15, Radio-Canada publie une première nouvelle de la tragédie de Moncton sur Facebook. De nombreuses autres publications y ont été faites au fil des heures et des jours.

Une série d'autres alertes ont suivi sur nos différentes plateformes numériques, dont ce message Twitter avec la photo du suspect à 21 h 23 : « La GRC confirme l'identité du tireur. Il s'agit de Justin Bourque, 24 ans, de Moncton. » Des centaines de messages dont ceux des reporters de Radio-Canada sur le terrain ont alimenté le fil Twitter.

Le lendemain, nous avons affecté encore plus de personnel pour couvrir les suites de cette fusillade. Toute la programmation d'ICI RDI y était consacrée. Les animateurs du RDI en collaboration avec les journalistes de Moncton ont suivi cette chasse à l'homme, d'heure en heure, toute la journée. En début de soirée, l'équipe de l'émission *24/60*, animée par Anne-Marie Dussault, a produit une émission spéciale de deux heures pour

ne rien manquer de cette chasse à l'homme, mais aussi pour prendre du recul, décortiquer et comprendre l'événement.

De son côté, la chef d'antenne Céline Galipeau s'est envolée pour Moncton en matinée pour aller à la rencontre des citoyens affectés par la tragédie. Elle y a présenté en soirée le *Téléjournal* de 21 h et de 22 h. Ensuite, c'est la journaliste-présentatrice Julie Drolet qui a pris le relais de Montréal en compagnie de nos équipes de Moncton sur le terrain, d'invités, de citoyens et d'analystes.

ICI RDI a continué sa programmation spéciale toute la nuit pour suivre l'événement d'heure en heure, ce qui a permis aux téléspectateurs d'être témoins de la capture et de l'arrestation du suspect peu après minuit. Là aussi, les différentes plateformes de Radio-Canada ont joué un rôle d'information très important. Notre couverture de cette tragédie s'est poursuivie jour après jour sur les ondes d'ICI RDI, incluant la diffusion des funérailles des victimes de Moncton le mardi 10 juin. »

LA DEMANDE DE RÉVISION

La réponse de M^{me} Genest a laissé M. Caron sur sa faim.

Sa plainte, écrit-il en réplique à M^{me} Genest, portait sur sa perception voulant qu'ICI RDI ne se soucie pas des francophones hors Québec :

« En réponse à cette accusation, RDI a répondu à ma plainte avec un texte qui présente une chronologie de la couverture de la tuerie à Moncton. Mais, soit par négligence nombriliste montréalaise, soit pour retourner le couteau dans la plaie, la chronologie fournie n'était pas présentée à heure de l'Atlantique. Pourtant, je suis le plaignant auquel on a adressé la réponse et, tel qu'indiqué dans ma plainte, j'habite Fredericton au N.-B. Pour couronner le tout, les événements ont eu lieu à Moncton où c'est également l'heure de l'Atlantique que l'on utilise.

Vous me direz qu'il ne s'agit que d'une erreur, car vous travaillez toujours avec l'heure de l'est. Mais, précisément voilà le problème. Vous ne vous souciez pas du reste du pays. »

En conséquence, M. Caron m'a demandé de réviser le dossier.

LA RÉVISION¹

La liberté de presse fait partie des grandes libertés garanties par les chartes des droits et les constitutions des sociétés démocratiques. Et cette liberté de presse implique que les médias d'information peuvent choisir sans contrainte ni pression les informations qu'ils publient ou diffusent.

¹ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

Dans les salles de rédaction, il revient aux secrétaires de rédaction, rédacteurs en chef et autres patrons de presse de déterminer, dans ce qui compose l'actualité, les éléments qui méritent d'être couverts, comment ils doivent l'être et l'importance qu'on leur accorde.

Cet exercice repose donc en très grande partie sur le jugement du décideur, jugement qu'il est toujours difficile d'apprécier, d'évaluer, ou de jauger parce qu'il repose sur des considérations subjectives. Et lorsqu'on doit le faire, comme c'est le cas dans cette révision, il ne faut jamais oublier cette pierre angulaire de la démocratie que constitue la liberté de presse.

Ce principe fondamental est d'ailleurs à la base des *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada qui guident et balisent la pratique de tous ceux qui participent à la production de ses contenus d'information.

Voici comment s'exprime ce principe, un des quatre sur lesquels sont édifiées les NPJ, et qu'on retrouve dans leur introduction au chapitre *Mission et valeurs* :

« **Préserver notre indépendance**²

Nous sommes indépendants des lobbies et des pouvoirs politiques et économiques.
Nous défendons la liberté d'expression et la liberté de la presse, garantes d'une société libre et démocratique.

L'intérêt public guide toutes nos décisions. »

Dans le cas présent, on peut bien reprocher à ICI RDI de ne pas en avoir assez fait dans sa couverture de la fusillade de Moncton au moment où les événements se déroulaient, ce 4 juin 2014. Mais il ne serait pas faux de soutenir, en toute logique, que les choix qui ont été faits ce soir-là reposaient sur un jugement éditorial légitime et valable, bien que contestable et contesté.

Les centaines de décisions éditoriales qui se prennent chaque jour dans une salle de rédaction peuvent être remises en question par les collègues ou les patrons, par les lecteurs ou les auditeurs qui reçoivent les informations découlant de ces choix. Tous les sujets traités et proposés n'intéressent pas tout le monde, ou alors à des degrés divers.

Chaque auditeur a ses préférences, ses goûts en matière d'information : certains estiment par exemple que les faits divers ne sont pas d'intérêt public, que leur couverture médiatique ne fait que nourrir le voyeurisme. D'autres considèrent que ce sont des faits de société dont on peut toujours tirer des leçons et qui permettent d'éclairer les malaises d'une collectivité. Entre ces deux pôles, on trouve toute la gamme des appréciations, y compris chez les journalistes.

Mais pour discutables qu'elles puissent être, ces décisions éditoriales procèdent de la liberté de presse. On peut les critiquer, elles peuvent même se révéler fautives du point de vue des supérieurs de ceux qui les ont prises, cela ne signifie pas qu'elles enfreignent pour autant les règles éthiques et déontologiques qui gouvernent le journalisme.

² <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

À Radio-Canada, ces règles sont codifiées dans les NPJ et c'est à la lumière de celles-ci que j'examine les plaintes formulées par les auditeurs à l'endroit des contenus d'information.

Outre le principe que j'ai déjà cité plus haut, je retiendrai, pour les besoins de cette révision, trois autres principes à la base des NPJ :

« **Notre mission**³

Nous sommes le service public national de nouvelles et d'information des Canadiens. Nous sommes enracinés dans toutes les régions du pays et notre regard se porte sur l'ensemble du Canada, de même que sur le monde. Nous nous assurons d'offrir une perspective canadienne sur l'actualité internationale.

Nos informations sont accessibles en tout temps, et les Canadiens y accèdent comme il leur convient, au moyen d'une gamme de médias en constante évolution. »

« **Servir l'intérêt public**

Notre mission est d'informer, de révéler, de contribuer à la compréhension d'enjeux d'intérêt public et d'encourager la participation des Canadiens à notre société libre et démocratique. »

« **Refléter la diversité**

Nous tenons à refléter fidèlement l'éventail des expériences et des points de vue des Canadiens. Nos informations doivent être pertinentes aux yeux des citoyens, quelles que soient leurs origines, perspectives et croyances, tout en étant conformes à nos valeurs.

Nous nous engageons à refléter les diversités régionales et culturelles du pays et à favoriser le respect et la compréhension entre les régions. »

Je dois aussi prendre en compte les deux valeurs suivantes, elles aussi présentées dans le chapitre d'introduction des NPJ :

« **Exactitude**

Nous recherchons la vérité sur toute question d'intérêt public. Nous déployons les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à notre auditoire.

Les techniques de production que nous utilisons servent à présenter nos contenus d'une manière claire et accessible. »

« **Équité**

Au cours de la collecte d'information et dans nos reportages, nous traitons les personnes et les organismes avec ouverture et respect.

Nous sommes conscients de leurs droits. Nous les traitons sans parti pris. »

³ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

Comme je l'expliquais plus haut, il revient aux responsables de l'Information en devoir de trier les événements à couvrir et de décider de l'importance qu'on leur accorde.

Si je devais me reposer sur la seule notion de liberté de presse, qui garantit le libre exercice du jugement et des choix éditoriaux, je conclurais sans ambages que la couverture dans la soirée du 4 juin des événements de Moncton n'a pas enfreint les NPJ, peu importe la sagesse de la décision de ne pas diffuser une couverture ou une émission spéciales sur la chasse à l'homme en cours à ce moment-là.

Toutefois, à Radio-Canada, l'exercice de la liberté de presse est assujéti à la recherche de l'intérêt public : « L'intérêt public guide toutes nos décisions », décrètent ses NPJ.

Mais la représentation de l'intérêt public est elle aussi soumise, dans une large mesure, au jugement de chacun. C'est pourquoi, en journalisme, l'acte de déterminer ce qui est ou n'est pas d'intérêt public, et l'importance à accorder à ce qui l'est ou l'est plus ou moins, ne peut être exercé que dans le contexte de la liberté de presse. Les deux concepts – liberté de presse et intérêt public – se nourrissent l'un de l'autre et sont indissociables.

Je dois donc déterminer si, malgré la liberté éditoriale et la grande latitude dont ils jouissent, malgré le caractère subjectif de la notion « d'intérêt public », les responsables d'ICI RDI ont été bien avisés de ne pas en faire plus, en diffusant par exemple une émission spéciale, sur les événements de Moncton alors qu'ils se produisaient, au soir du 4 juin 2014.

Dans ce cas particulier, plusieurs éléments me permettent de conclure qu'ICI RDI, ce soir-là, a mal servi l'intérêt public, surtout celui de la population de Moncton.

D'abord parce que ces événements ne se limitaient pas à une simple fusillade, aussi tragique fut-elle : ils se sont transformés en chasse à l'homme et déroulés sur plusieurs heures, s'étirant même jusqu'à tard le lendemain.

Ensuite, parce que les forces policières ont bouclé un quartier complet (10 km²), enjoignant les citoyens à rester chez eux, à verrouiller leurs portes et à laisser leurs lumières extérieures allumées. Durant toute la soirée et toute la nuit, les citoyens directement visés par ces injonctions ont dû se tourner vers les télévisions anglophones et les médias sociaux pour s'informer du déroulement des événements et des directives données par les autorités.

Terrés dans leur maison, les citoyens du quartier visé ont vécu dans la peur. La première mention de la fusillade par ICI RDI a été faite à 20 h 27, heure de Montréal, dans une manchette du *RDI express*, un court bulletin de nouvelles brèves. Voici ce qu'on y disait : « Une chasse à l'homme est en cours à Moncton au Nouveau-Brunswick après qu'un homme ait ouvert le feu dans le nord de la ville. »

Notez que si j'utilise ici l'heure de Montréal, et non celle des Maritimes, c'est pour être en concordance avec les références utilisées par la première directrice d'ICI RDI, Paule Genest, dans sa réponse au plaignant.

Il faudra attendre la première édition du *Téléjournal* de fin de soirée, à 21 heures, pour entendre et voir la journaliste Michèle Brideau faire le point en direct durant trois minutes et demie avec l'animatrice Céline Galipeau. M^{me} Brideau est revenue à 21 h 37, donnant alors l'identité du suspect lourdement armé, et relayant aux citoyens le message des autorités qui leur demandaient de se verrouiller à l'intérieur de leur maison, de ne pas circuler en auto dans le secteur des opérations, et de communiquer avec le 911 s'ils possédaient des informations sur le suspect.

La nouvelle de la mort de trois policiers est venue à l'improviste à 22 h 26 alors que l'animatrice Julie Drolet, qui venait de présenter, comme à l'habitude, le résumé quotidien des travaux de la commission Charbonneau⁴, annonçait le bulletin *Le national* qui allait suivre : « Au *National*, dans quelques instants, disait-elle, on va revenir sur la mort de ces trois policiers à Moncton. »

Et effectivement, à 22 h 30, en ouverture de ce bulletin, elle s'est entretenue en direct pendant deux minutes et demie avec la journaliste Michèle Brideau pour faire l'état de la situation.

À 23 heures, même scénario qui dure, cette fois, trois minutes. On présentera par la suite une édition spéciale de *RDI économie* sur le budget du Québec, que M^{me} Drolet invite les téléspectateurs à regarder avant de rappeler les événements de Moncton et de suggérer aux auditeurs d'en suivre la couverture en direct à la radio et sur le site web de Radio-Canada.

À 23 h 29, *RDI express* mentionne brièvement la fusillade, puis M^{me} Drolet en fait état une dernière fois à minuit pendant 30 secondes avec de céder l'antenne à la programmation régulière, en l'occurrence une reprise de l'émission *24/60*.

J'ajoute que s'il y a bien eu couverture en direct sur ICI Radio-Canada.ca durant la nuit, il n'y en pas eu du tout à la radio, contrairement à ce qu'avait indiqué M^{me} Drolet. Passé minuit, la première évocation de la tragédie y a été faite à 5 h 30 du matin à la radio régionale à Moncton.

Dans sa réponse aux plaignants, M^{me} Paule Genest insiste lourdement sur le fait qu'ICI Radio-Canada a « offert au public une abondante couverture en continu et en temps réel à travers les médias sociaux » et sa plateforme web. J'en conviens. Mais le fait que les journalistes aient utilisé diligemment et efficacement les médias sociaux, et qu'ICI Radio-Canada.ca ait fait correctement son travail, ne dispensait aucunement ICI RDI de s'acquitter adéquatement de sa tâche.

Pour donner la mesure des événements de Moncton, je rappelle que la ville s'est réveillée, le 5 juin au matin, complètement paralysée. La chasse à l'homme se poursuivait; les habitants du quartier concerné étaient toujours confinés chez eux; les transports publics ne fonctionnaient pas; les institutions d'enseignement, les services municipaux et provinciaux et même des commerces sont demeurés fermés.

⁴ Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats dans l'industrie de la construction au Québec.

À l'évidence, ICI RDI n'a pas correctement servi l'intérêt public le soir du 4 juin : sa couverture était nettement insuffisante compte tenu des besoins des citoyens de Moncton qui, inquiets, potentiellement en danger et enfermés chez eux, ont dû se trouver d'autres moyens de s'informer du déroulement de la situation et des consignes les concernant.

Mais le réseau a aussi enfreint d'autres éléments des NPJ. Pour m'en convaincre, je me suis demandé comment auraient réagi les responsables d'ICI RDI si les événements de Moncton s'étaient plutôt produits à Montréal. La réponse s'impose d'elle-même : ils auraient immédiatement lancé les procédures d'urgence prévues en pareilles circonstances et pris les moyens d'assurer une couverture continue.

Ainsi, ICI RDI a également manqué à sa mission de « refléter la diversité », puisque les informations livrées dans la soirée du 4 juin et la nuit qui a suivi étaient loin d'être « pertinentes aux yeux des citoyens » de Moncton.

Il a aussi enfreint la valeur d'exactitude, car il n'a pas déployé « les efforts nécessaires pour recueillir les faits, les comprendre et les expliquer clairement à (son) auditoire ».

Enfin, je crois que la couverture d'ICI RDI a manqué d'équité, les citoyens du Nouveau-Brunswick, de Moncton en particulier, n'ayant pas été traités avec « ouverture et respect ».

À qui la faute? J'ai discuté avec tous les responsables concernés et j'ai retracé le déroulement des communications qu'ils ont eues le soir du 4 juin. Il m'apparaît clair que la responsabilité de ce cafouillage est partagée.

Mis au fait des événements par l'équipe de Moncton qui se déployait, le secrétaire de rédaction d'ICI RDI en fonction à Montréal a informé ses patrons, mais par courriel seulement, et n'a pas jugé bon les relancer par téléphone pour discuter plus à fond de la situation. Ses patrons ont pris acte sans plus réagir et n'ont pas répondu à ses courriels subséquents. Il a alors estimé qu'il n'avait pas les ressources humaines nécessaires pour présenter de couverture spéciale.

De leur côté, les dirigeants d'ICI Radio-Canada Acadie, accaparés par le travail sur le terrain, n'ont pas contesté auprès de la direction du réseau la décision du secrétaire de rédaction.

Je note également qu'il y avait d'autres équipes en devoir au Centre de l'Information à Montréal, mais que, malgré les pressions de certains artisans, leurs responsables n'ont pas jugé bon intervenir ou proposer leur aide.

Bref, chacun s'est fié sur l'autre pour prendre une décision que personne, en fin de compte, n'a prise, tandis que certains s'en lavaient plutôt les mains. J'imagine que la direction d'ICI Radio-Canada se penchera sur le déroulement de cette soirée et en tirera les leçons qui s'imposent.

Je tiens tout de même à souligner que celle-ci a reconnu son erreur et s'en est excusé publiquement. C'est tout à son honneur. Elle respecte en cela un autre grand principe à la base des NPJ qui dit notamment ceci :

« **Agir de façon responsable**⁵ »

Nous sommes conscients des conséquences de notre travail journalistique et de notre devoir d'honnêteté auprès des auditoires. Nous n'hésitons pas à corriger une erreur, si nécessaire, ni à effectuer un suivi lorsqu'une situation évolue de façon importante. (...) »

Les tragiques événements qui ont secoué Moncton se sont poursuivis au-delà de la soirée du 4 juin et de la nuit qui a suivi. Pour avoir observé sa couverture à compter du petit matin, le 5 juin, je peux conclure qu'ICI RDI a su corriger son erreur en assurant adéquatement le suivi qui s'imposait.

CONCLUSION

La couverture des événements du 4 juin 2014 à Moncton par ICI RDI a enfreint plusieurs principes et valeurs des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 17 juin 2014

⁵ <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>